

## FINANCES

## GÉNÉRALITÉS

580	Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du Trésor—Crédit supplémentaire . . . . .	50,000 00
581	Pour pourvoir, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, reclassements et aux augmentations—Crédit supplémentaire . . . . .	1,000,000 00

## CRÉDIT SPÉCIAL

582 Pour pourvoir au montant devant être payé à la Commission canadienne du blé en remboursement à ladite commission de ses déficits relativement à ses comptes spécifiés ci-après:

Compte de blé de Sa Majesté—C.P. 7942 du 12 octobre 1943 et C.P. 1116 du 20 février 1945.

Compte du fonds d'égalisation de l'orge de 1943—C.P. 4450 du 1er juin 1943 et C.P. 8898 du 18 novembre 1943.

Compte du fonds d'égalisation de l'avoine de 1944—C.P. 5998 du 31 juillet 1944.

Compte du fonds d'égalisation de l'avoine et de l'orge de 1945—C.P. 2550 du 12 avril 1945 et C.P. 6238 du 25 septembre 1945.

Compte du fonds d'égalisation de l'orge de 1946—C.P. 3222 du 30 juillet 1946 et C.P. 1292 du 3 avril 1947.

Compte de la récolte de 1944, division du lin—C.P. 1350 du 6 mars 1944.

Compte de la récolte de 1945, division du lin—C.P. 2550 du 12 avril 1945.

Comptes de la graine de colza et de la graine de tournesol, récoltes de 1945, 1944 et 1943—C.P. 859 du 9 février 1945, C.P. 4131 du 1er juin 1944 et C.P. 2894 du 9 avril 1943.

Compte de la graine de colza et de la graine de tournesol, récolte de 1946—C.P. 3222 du 20 juillet 1946.

Compte des paiements de blé d'Ontario 1946—C.P. 3212 du 30 juillet 1946.

Le montant payable relativement auxdits déficits sera le montant arrêté au 31 juillet 1947, avec intérêts sur ledit montant au taux de 3 p. 100 à compter de ce jour jusqu'au jour du paiement et ne devant pas dépasser . . . . . 31,500,000 00

## ASSURANCE

583	Administration—Crédit supplémentaire . . . . .	6,375 00
-----	--	----------